

COMMUNE de WASSERBOURG

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU Lundi 30 Mars 2015

Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.

La séance a été ouverte à 20H00.

Etaient présents : M. Jean-François KABUCZ, Mme Evelyne STOECKLE et M. Jean-Camille BARB Adjoints, Mme Muriel KAUFMANN, M. Yann COTELETTE, M. Alain GANGLOFF, M. Fabrice VALERIO, Mme Nathalie BETTER et M. Jean-Pierre BADER.

Excusée : Mme Brigitte LUSTENBERGER.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 09/02/2015**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Compte de Gestion 2014 : Service Général et Service Eau**
4. **Vote des Subventions 2015**
5. **Vote des Taux d'imposition 2015**
6. **Affectation du résultat de fonctionnement 2014 : Service Général**
7. **Budget Primitif 2015 : Service Général**
8. **Affectation du résultat d'exploitation 2014 : Service Eau/Spanc**
9. **Budget Primitif 2015 : Service Eau/Spanc**
10. **Affaire Chasse : Avis Agrément Garde-chasse lot n°2**
11. **Présentation du Site Internet par M. Jean-Pierre BADER**
12. **Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2015

Le procès-verbal de la séance du 09/02/2015 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 COMPTES DE GESTION 2014 : SERVICE GENERAL ET SERVICE EAU/SPANC

Le Conseil Municipal,

* après avoir approuvé les Comptes Administratifs 2014 ;

* après s'être assuré que M. le Receveur-Percepteur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice écoulé ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats comptables :

Service Général - Section de Fonctionnement et Section d'Investissement

Service Eau/Spanc - Section d'Exploitation et Section d'Investissement

sont identiques à ceux des comptes administratifs 2014 ;

- **déclare** que les Comptes de Gestion : Service Général et Service Eau/Spanc dressés pour l'exercice 2014 par M. le Receveur-Percepteur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **approuve** à l'unanimité les Comptes de Gestion 2014: Service Général et Service Eau/Spanc.

POINT 4 VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2015 pour les différentes associations et autres bénéficiaires, comme suit :

UNC-UNC/AFN	: 155,00 €
AMICALE DES POMPIERS	: 155,00 €
CHORALE	: 155,00 €
ASS.SPORTS ET LOISIRS	: 155,00 €
A.P.P.	: 155,00 €
A.P.A. Haut-Rhin	: 155,00 €
BIBLIOTHEQUE	: 100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	: 50,00 €
G.A.S	: 240,00 €
U.D.S.P.	: 179,00 €
CLUB VOSGIEN	: 100,00 €
Fonds de Solidarité de la Vallée de Munster	: 150,00 €
ECOLES DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE MUNSTER et DE SOULTZBACH-LES-BAINS*	: 240,00€

* Mode de calcul forfaitaire par élève : nombre d'élèves x 30,00 €/élève.
Ecole de musique de MUNSTER : 6 enfants x 30,00€ = 180.00€
Ecole de musique de SOULTZBACH-LES-BAINS : 2 enfants x 30,00€ = 60,00€

POINT 5 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état N°1259 COM (1) portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière Non Bâti) et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015.

M. le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux :
 Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **105 350.00 €** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote à 10 voix pour :

*le maintien des taux des trois taxes : habitation, foncière (bâti) et foncière (non bâti) pour l'année 2015, comme suit :

	TAUX ANNEE N - 1	TAUX ANNEE 2015	BASES	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	9.86	9.86	475 000	46 835
TAXE FONCIERE (BATI)	10.60	10.60	318 800	33 793
TAXE FONCIERE (NON BATI)	89.25	89.25	27 700	24 722

POINT 6 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 : SERVICE GENERAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, le 09/02/2014 ;
 Considérant les besoins du service,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 212 026,89€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	MONTANT
EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2014	212 026,89 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves C/1068	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	212 026,89 €

POINT 7 BUDGET PRIMITIF 2015 : SERVICE GENERAL

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N°82-213 du 02 mars 1982) ;

M. le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du Budget Primitif :

- Vote des taux d'imposition 2015
- Elaboration des différents projets d'investissement : dépenses et recettes – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

APRES AVIS de la commission des finances réunie le 03 Mars 2015,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour

ADOpte le Budget Primitif : Service Général 2015, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 575 153,00

RECETTES : 575 153,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 409 171,00

RECETTES : 409 171,00

VOTE le Budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

PRECISE que le Budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

POINT 8 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014 : SERVICE EAU/SPANC

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, le 09/02/2015, Considérant les besoins du service 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 10 044,50 Euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	MONTANT
EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2014	10 044,50 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves C/1068	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	10 044,50 €

POINT 9 BUDGET PRIMITIF 2015 : SERVICE EAU/SPANC

APRES avoir pris connaissance de la proposition du Budget Primitif : Service Eau/Spanc pour l'exercice 2015 ;

APRES AVIS de la commission des finances réunie le 03 Mars 2015,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 10 voix pour

ADOpte le Budget Primitif : Service Eau/Spanc 2015, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS**SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES : 56 351,00

RECETTES : 56 351,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 78 115,00

RECETTES : 78 115,00

CONFORMEMENT aux instructions budgétaires et comptables, il est précisé que le budget ci-dessus a été voté par chapitres.

POINT 10 AFFAIRE CHASSE**AGREMENT GARDE-CHASSE LOT N°2**

Par courrier du 05 Mars 2015, M. Jules BAERISWYL Président de l'Association de Chasse de Wasserbourg lot n°2 et locataire de ce même lot de la chasse communale de Wasserbourg demande l'avis de la commune quant à la nomination de M. Jean-Paul GALMICHE né le 20/07/1954 à LURE (70) demeurant 8, rue des Bouleaux à RANSPACH 68470 en tant que garde-chasse particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de M. Jules BAERISWYL Président de l'Association de Chasse de Wasserbourg lot n°2 et locataire de ce même lot de la chasse communale de Wasserbourg concernant l'assermentation de M. Jean-Paul GALMICHE en tant que garde-chasse privé du lot n°2. M. Jean-Paul GALMICHE n'est ni associé ni partenaire de l'Association de Chasse de Wasserbourg lot n°2.

POINT 11 PRESENTATION DU SITE INTERNET

M. Jean-Pierre BADER, conseiller municipal et concepteur du futur site Internet de la Commune présente celui-ci à l'assemblée.

M. le Maire et l'ensemble des conseillers félicitent M. BADER pour son travail et son investissement quant à la création du site de WASSERBOURG.

Quelques petites corrections sont à apporter avant la finalisation et la diffusion du site.

Il y a lieu de choisir un hébergeur, étape nécessaire dans la création d'un site et mais également pour conserver et protéger les données numériques et le nom du domaine qui est www.wasserbourg.fr.

Offre commerciale de la Société WEVOX siège social Lieudit Jahon 43300 Langeac :

1 hébergement mutualisé de 30Go à 1,00€ HT/mois soit 12,00€ HTVA/an + le transfert du nom de domaine de Calixo (VIALIS) chez Evxonline pour un montant de 7,90€ HTVA.

Après avoir entendu toutes ces explications,

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- retient l'offre de la Société WEVOX pour un coût de 23,88 € TTC.

POINT 12 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

FETE DE PRINTEMPS : Manifestation annulée à la date proposée, trop de contraintes et pas assez de temps pour l'organiser.

La vente du mobilier et de la vaisselle pourrait se faire par le biais d'un site de vente de « type Le Bon Coin », mais avant tout en donnant la priorité à la population de Wasserbourg.

FETE DE QUARTIERS/DES VOISINS: Il est proposé d'organiser pour les habitants du village une fête des voisins par quartiers en se retrouvant tous soit sur la Place de la Mairie soit dans la salle des fêtes suivant la météo. Date : Samedi le 05/09/2015.

M. le 1^{er} Adjoint se charge de préparer une information pour la population.

GESTION LOCATION SALLES : M. le Maire rappelle qu'en cas d'indisponibilité de Mme Evelyne STOECKLE responsable des locations des salles communaux et de l'abri de montagne, c'est M. Alain GANGLOFF, son suppléant, qui la remplacera .

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance 22h40.